



Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991

Affaire n° : IT-95-5/18-AR73.11
Date : 17 juin 2013
Original : FRANÇAIS
Anglais

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL

Devant : M. le Juge Theodor Meron, Président

Assisté de : M. John Hocking, Greffier

Ordonnance rendue le : 17 juin 2013

LE PROCUREUR

c/

RADOVAN KARADŽIĆ

DOCUMENT PUBLIC

**ORDONNANCE PORTANT DÉSIGNATION DE JUGES DANS UNE AFFAIRE
PORTÉE DEVANT LA CHAMBRE D'APPEL**

Le Bureau du Procureur

M. Alan Tieger
M^{me} Hildegard Uertz-Retzlaff

L'Accusé

Radovan Karadžić

Le Conseil d'appoint

M. Richard Harvey

Le Requérant

Zdravko Tolimir

NOUS, THEODOR MERON, Président du Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (le « Tribunal »),

ATTENDU que, le 4 juin 2013, la Chambre de première instance III du Tribunal a certifié l'appel envisagé par Zdravko Tolimir (« Tolimir ») contre sa décision de le citer à comparaître comme témoin dans l'affaire *Le Procureur c/ Radovan Karadžić*, n° IT-95-5/18-T¹,

VU l'appel contre la décision relative à la demande de l'Accusé aux fins de la délivrance d'une citation à comparaître à Zdravko Tolimir (*Appeal Against the Decision on the Accused's Motion to Subpoena Zdravko Tolimir*), interjeté par Tolimir le 11 juin 2013,

VU les articles 12 et 14 du Statut du Tribunal et l'article 73 de son Règlement de procédure et de preuve (le « Règlement »),

VU la composition de la Chambre d'appel du Tribunal, exposée dans le document IT/263/Rev.5 en date du 4 juin 2013,

VU les impératifs du Tribunal tenant à l'organisation des appels et à la répartition des affaires,

ORDONNONS que, dans l'affaire *Le Procureur c/ Radovan Karadžić*, n° IT-95-5/18-AR73.11, la Chambre d'appel soit composée comme suit :

M. le Juge Theodor Meron, Président

M. le Juge Patrick Robinson

M. le Juge Liu Daqun

M. le Juge Khalida Rachid Khan

M. le Juge Bakhtiyar Tuzmukhamedov

Fait en anglais et en français, la version en anglais faisant foi.

Le 17 juin 2013
La Haye (Pays-Bas)

Le Président du Tribunal

/signé/

Theodor Meron

[Sceau du Tribunal]

¹ *Le Procureur c/ Radovan Karadžić*, affaire n° IT-95-5/18-T, *Decision on Tolimir Request for Certification to Appeal Subpoena Decision*, 4 juin 2013. Voir aussi *Le Procureur c/ Radovan Karadžić*, affaire n° IT-95-5/18-T, *Decision on Accused's Motion to Subpoena Zdravko Tolimir*, 9 mai 2013.